

Propositions pour le Grand débat national
(thème Démocratie et citoyenneté)

LE CITOYEN DANS LA COMMUNE

Délibération et décision à l'échelle d'une petite commune rurale
Mettre en place des outils de rencontre et de dialogue pour faire émerger des projets partagés et appropriés par chacun des participants.

Et pour commencer, rappeler

- l'importance des "petites communes", 85% ont moins de 2.000 hab.,
- la spécificité locale, rurale, des communes de montagne à l'habitat dispersé avec d'énormes contraintes de moyens et de coûts : en transport, communication, services de proximité, etc.
- la citation du Sénat (rapport d'octobre 2016 à propos de la commune nouvelle) sur les atouts d'un projet de co-construit avec la population : «la population, lorsqu'elle est bien informée, se montre souvent plus enthousiaste que les élus eux-mêmes. D'où l'importance de communiquer avant et après... afin de susciter l'adhésion... Un des avantages... est de recréer un débat et un partage au sein de nos territoires : le lien social a bien souvent été renforcé par la création des communes nouvelles.»

Une démocratie déficiente

- l'absence de garde-fous dans le contexte de positions potentiellement conflictuelles entre anciens et néo-résidents...
- les prérogatives du maire : des pouvoirs exorbitants, presque exclusifs, d'initiative et d'appréciation (ordres du jour, invitations...),
- des élus campés sur la légalité de la représentation et des décisions prises dans l'entre-soi (dans et hors conseil municipal) se légitimant sur une majorité silencieuse

- des délibérations prises à la majorité simple, y compris sur les sujets d'intérêt commun (fusion de CN, mise en régie d'une compétence municipale, allocation des moyens, etc.)
- des informations municipales limitées au strict "minimum légal" et une diffusion officielle, peu rigoureuse et au compte-goutte sur des panneaux,
- la difficulté d'implication individuelle dans la commune pour parler en public et débattre utilement faute d'outils pertinents dédiés au dialogue et à la prise de décision
- des citoyens démobilisés, mis devant le fait accompli, quand les initiatives d'élus sont prises sans débat, sans être ni partagées ni appropriées par la population,
- la sous-utilisation des capacités des administrés sans conscience de l'apport potentiel de la participation citoyenne
- la légitimité du CM dégradée par le "suivisme", l'absentéisme et les démissions successives
- des dispositifs participatifs absents ou peu pertinents en l'état :: le referendum local, la consultation pour avis
- des seuils-plancher irréalistes de participation démocratique.

Revoir les règles du CGCT

- réexaminer et encadrer plus précisément les prérogatives du maire afin d'élargir les possibilités d'intervention des citoyens
- remplacer les élus démissionnaires (communes de moins de 1.000hab.) : raccourcir le délai (3 mois après la dernière vacance) et le quota (1/3 ou 1/2 dans la dernière année du mandat)
- intervenir contre l'absentéisme répété : remplacer automatiquement l'élu après x absences et faute de réaction du maire
- assistance aux CM et délibérations : rendre le vote à bulletin secret obligatoire sur des sujets d'importance collective pour responsabiliser les élus, limiter strictement le recours au huit-clos

- la composition des commissions : instaurer un ratio d'habitants (non élus) dans chaque commission
- mettre des obligations d'information sur l'agenda et le contenu de réunions à caractère collectif, comité de pilotage, concertation avec les agents, comités techniques etc.
- créer ou actualiser, après le renouvellement du mandat communal, une liste de courriels de tous les habitants dédiée à la diffusion des informations communales.

Dynamiser la démocratie communale

Elargir la participation citoyenne et instaurer des obligations de suite

- modifier l'organisation du referendum local (pour régler une affaire communale) : étendre l'inscription à l'ordre du jour de facto lorsqu'un quota d'électeurs (1/5?) a proposé le referendum local
- inscription automatique à l'ordre du jour de l'organisation d'une consultation pour avis, à la demande de 1/5 d'électeurs
- créer un panel de citoyens choisis par la population, dont l'un d'eux (ou plus selon la taille du CM) pourra participer et avoir une voix au CM
- nommer un médiateur de la citoyenneté parmi les personnalités locales, non investies d'un mandat, et reconnues pour leur indépendance, choisi par le CM et la population
- reconnaître formellement un collectif citoyen unique (comité, conseil...) ayant pouvoir de proposition sur des sujets d'intérêt collectif
- fixer des seuils réalistes de participation démocratique locale, adapté à la population d'inscrits ou le taux effectif de participation électorale antérieure (X personnes, retenir comme seuil 15% à 20% de X)

Notre-Dame de la Rouvière, février 2019

<michel.langlois.50@free.fr>, <http://nddlr.free.fr>